

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1152

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 7 juillet 2015, a adopté le règlement n° 1152, intitulé : « **Amendement au règlement n° SQ-907 relatif à la garde d'animaux domestiques, tel que déjà amendé de façon à modifier différents articles** ».

L'objet de ce règlement vise à :

- Modifier l'article 3, intitulé : « Définition » par l'insertion de la signification des mots « lots contigus ou réputés contigus »;
- Modifier l'article 7.2, intitulé « Demande de permis » par le remplacement, au premier alinéa, des mots « d'un chemin public ou d'une ligne du plus proche voisin », par les mots « des limites des lots contigus ou réputés contigus »;
- Modifier l'article 9, intitulé « Garde de chiot et/ou chatons » par le remplacement des mots « de deux (2) mois », par les mots « 90 jours (3 mois) »;
- Modifier l'article 18, intitulé « Les nuisances » par l'addition du sous-paragraphe g) affirmant qu'il est défendu de nourrir tout animal errant ou sauvage.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8^e jour
du mois de juillet de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 8 juillet 2015 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Parution le 14 juillet 2015 sur le site Web : www.stesophie.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de juillet de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier